



Notices de gestion

Chambéry métropole

Rédacteurs :

- Jérémie HAHN
- Matthieu PUXEDDU

Relecture : Jérémie HAHN

Notice de gestion de la zone humide de la Labiaz (73CPNSO157)



www.gen-tereo.fr

218 voie A. Bergès - 73800 Sainte Hélène du Lac
Tél. 04 79 84 30 44

S.A.R.L. au capital de 20 000 € - RCS CHAMBERY B 402 731 996 / N° de TVA Intracommunautaire FR84402731996
SIRET 402 731 996 00029 - APE 7112B

Dossier n°: 2012125

Document : 20131030-1

Date : 20/12/13

SOMMAIRE

Zone humide de la Labiaz (73CPNS0157)	1
1 - Contexte local	1
1.1 - Localisation	1
1.2 - Contexte Géologique	1
1.1 - Contexte historique	3
2 - Diagnostic hydrologique et fonctionnel	3
2.1 - Hydrologie du site	3
2.2 - Délimitation sur critères pédologiques	6
3 - Diagnostic écologique	6
3.1 - Habitats et espèces	6
3.2 - Usages.....	7
3.3 - Dégradations.....	7
3.4 - Etat et enjeux de conservation	7
4 - Objectifs écologiques	8
4.1 - Objectifs de conservation pour les milieux terrestres	8
4.2 - Objectifs de conservation pour les milieux aquatiques.....	8
5 - Modalités d'intervention	8
6 - Synthèse des opérations à mener	9

Table des illustrations

Carte 1 : Géologie de la Labiaz.....	1
Carte 2 : Parcelles cadastrales concernées par la zone humide de la Labiaz.....	2
Carte 3 : Fonctionnement hydrologique et habitats de la zone humide de la Labiaz	4
Carte 4 : Délimitation réglementaire de la zone humide de la Labiaz	5
Photo 1 : La Labiaz en 1956	3
Photo 2 : La Labiaz en 2012.....	3
Photo 3 : Prise d'eau sur ruisselet	3
Photo 4 : Saussaie marécageuse.....	6
Tableau 1 : Récapitulatif des interventions sur la zone humide de la Labiaz	9

Crédit photographique : toutes les photographies illustrant ce rapport ont été réalisées par les membres du bureau d'études TERE O.

ZONE HUMIDE DE LA LABIAZ (73CPNSO157)

I - CONTEXTE LOCAL

1.1 - Localisation

La zone humide de la Labiaz est située sur la commune de Les Déserts et est concernée par 70 parcelles. Le cadastre montre qu'elle est principalement constituée de parcelles privées mais douze parcelles sont tout de même de statut public (Carte 2). Ce site est inclus dans la ZNIEFF de type II « chaînons occidentaux des Bauges ».

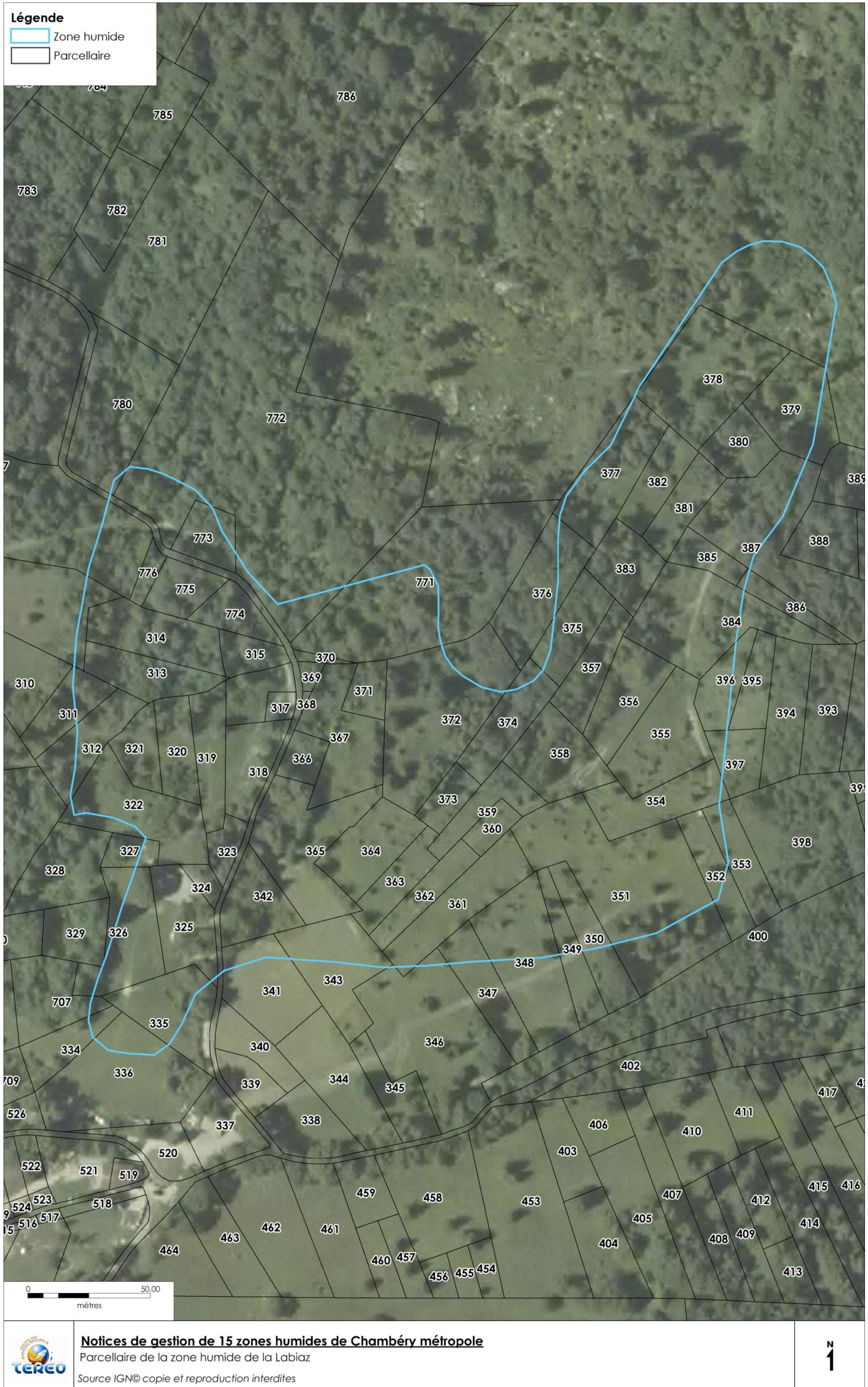
Statut privé	Statut public
58 parcelles	12 parcelles

1.2 - Contexte Géologique

La zone humide de la Labiaz s'est développée sur des éboulis calcaires qui surmontent localement des grès (grès des Déserts) dont le caractère imperméable dépend du niveau d'agrégation des éléments minéraux (Carte 1). A noter que les éboulis calcaires sont, en théorie, un substrat rocheux drainant qui ne favorise pas l'implantation des zones humides.



Carte 1 : Géologie de la Labiaz



Carte 2 : Parcelles cadastrales concernées par la zone humide de la Labiaz

1.1 - Contexte historique

Le constat principal suite à l'analyse des photos aériennes est essentiellement la forte expansion des boisements, vraisemblablement en lien avec la déprise agricole de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle (Photo 1, Photo 2). Ce constat est confirmé par la simplification du parcellaire agricole.



Photo 1 : La Labiaz en 1956

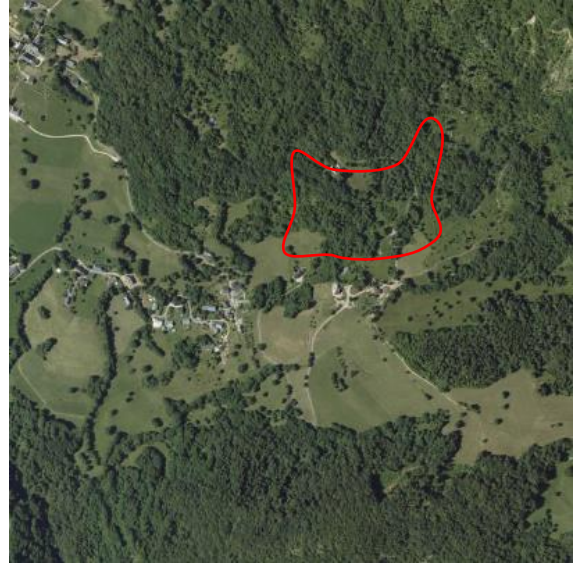


Photo 2 : La Labiaz en 2012

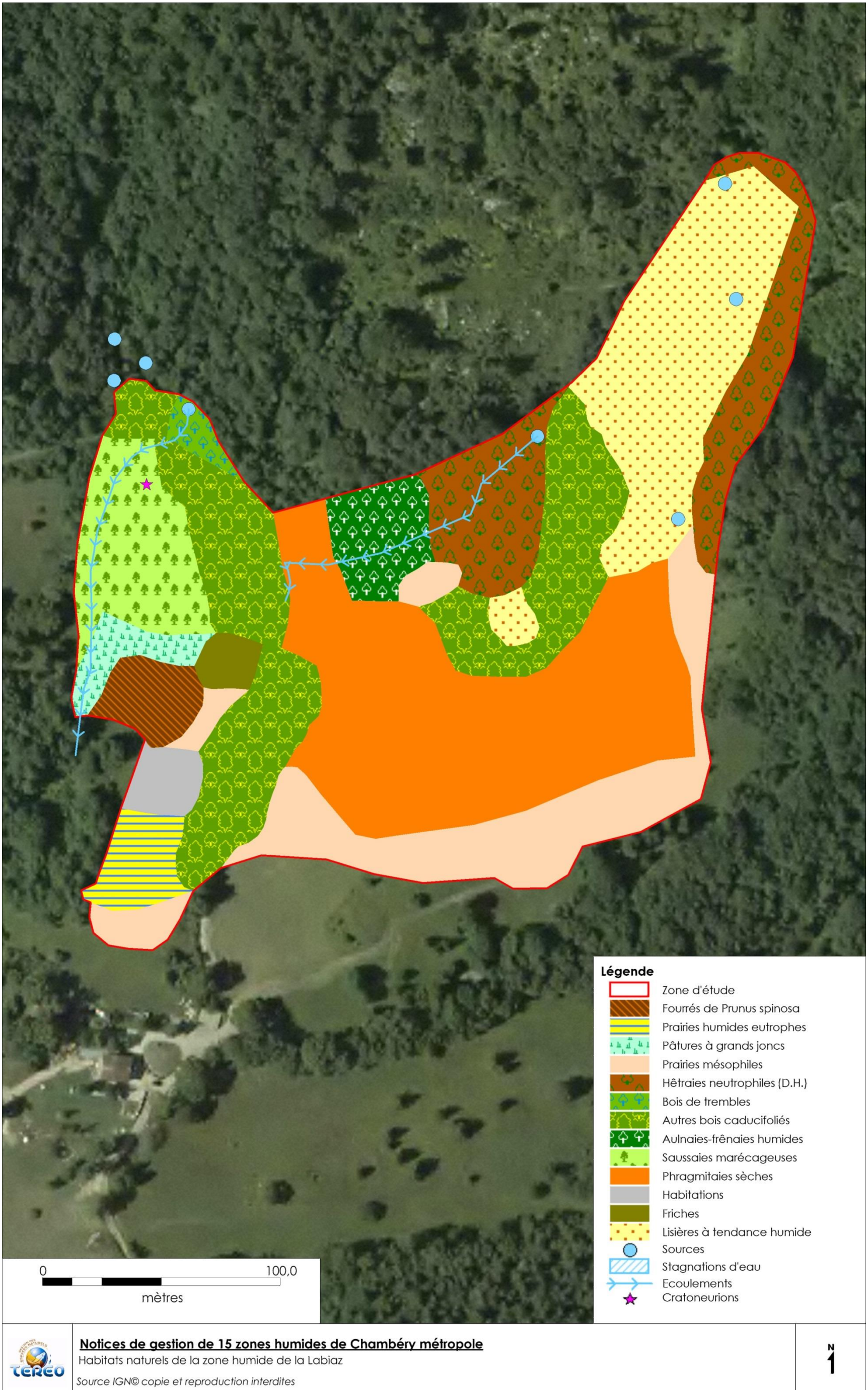
2 - DIAGNOSTIC HYDROLOGIQUE ET FONCTIONNEL

2.1 - Hydrologie du site

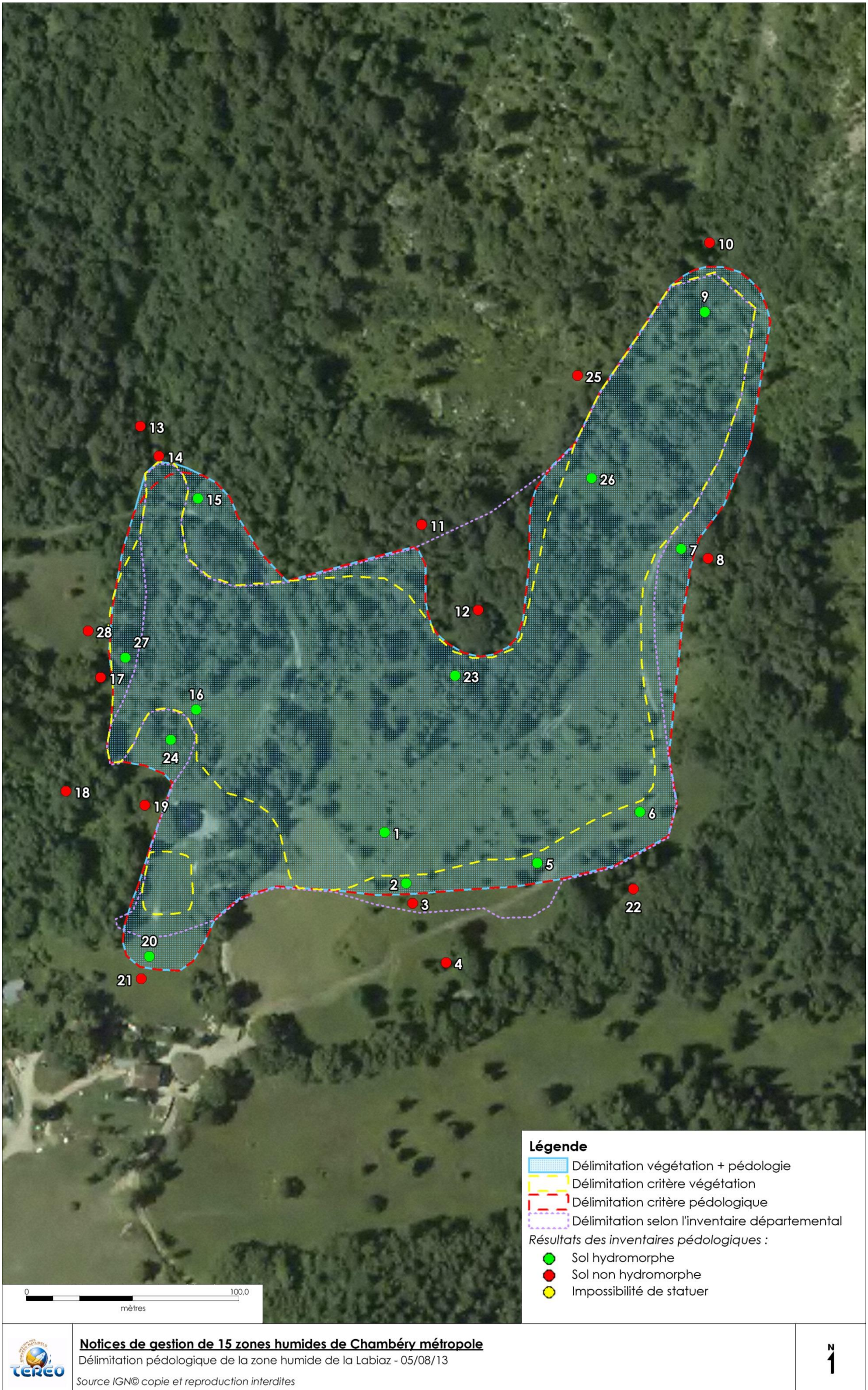
La zone humide de la Labiaz est une zone humide de montagne située en partie en pied de falaise. L'alimentation en eau est assurée par des sources réparties sur l'ensemble de la zone humide (Carte 3). Ces sources donnent naissance à un chevelu de petits cours d'eau qui confluent à l'aval du site en un écoulement de taille plus conséquent. Ce dernier rejoint plus bas le ruisseau des Chappes qui joue le rôle d'exutoire et se jette plus en aval dans la Leysse. Aucune dégradation du fonctionnement hydraulique n'a été mise en évidence. Toutefois, quelques prélèvements ponctuels d'eau par des particuliers ont été observés dans le ruisselet traversant la hêtraie dans la partie centrale de la zone humide (Photo 3).



Photo 3 : Prise d'eau sur ruisselet



Carte 3 : Fonctionnement hydrologique et habitats de la zone humide de la Labiaz



Carte 4 : Délimitation réglementaire de la zone humide de la Labiaz

2.2 - Délimitation sur critères pédologiques

La zone humide de la Labiaz fait partie des sites étudiés pour l'analyse pédologique. Vingt-huit sondages pédologiques ont été effectués sur la zone humide (Carte 4). Leur localisation a été prédéfinie en fonction de la limite présumée de la zone humide issue de l'inventaire départemental et adaptée sur le terrain en fonction des résultats obtenus. Les sondages réalisés ont permis de mettre en évidence quatre catégories de sols :

- Des sols hydromorphes de type rédoxisols, présentant un horizon rédoxique marqué par des traits de couleur rouille, surmontant un horizon réductique apparaissant plus en profondeur (sondages 2, 6, 7, 16, 20 et 24),
- Des sols hydromorphes de type réductisols témoignant d'un engorgement permanent avec un horizon grisâtre argileux très proche de la surface, surmonté d'un humus noir de type anmoor caractéristique d'une mauvaise décomposition de la matière organique. Ces sols caractérisent les secteurs les plus humides de la zone (sondages 1, 5, 9, 15, 23, 26 et 27),
- Des sols manifestant des traces d'hydromorphie en profondeur mais ne permettant pas de les attribuer aux sols de zone humide au regard de la juridiction (sondages 3 et 10),
- Des sols bruns plus ou moins lessivés et ne présentant aucune trace d'hydromorphie, en périphérie du secteur humide (sondages 4, 8, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 21, 22, 25 et 28).

Suite à l'analyse pédologique, la superficie de la zone humide a été augmentée, passant de 4,8 ha à 5,0 ha, soit un gain de 4 % (+ 0,2 ha). Les extensions portent principalement sur des pieds de pente. A noter tout de même une importante réduction de surface dans la partie centrale de la zone humide au niveau d'une hêtraie.

3 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

3.1 - Habitats et espèces

La zone humide de la Labiaz comporte une mosaïque de milieux ouverts et boisés (Carte 3). A noter que de nombreux habitats n'ont pas été rattachés à des habitats de milieux humides au regard de leur cortège floristique ou de leur fonctionnalité. C'est notamment le cas d'une hêtraie neutrophile, habitat d'intérêt communautaire, qui a été retirée de la zone humide suite aux sondages pédologiques. Parmi les habitats humides, on recense une saussaie marécageuse dans la partie ouest de la zone humide (Photo 4). C'est un boisement jeune, dominé par le saule cendré (*Salix cinerea*) et le saule marsault (*Salix caprea*). Le roseau (*Phragmites australis*) est également bien représenté en strate herbacée.



Photo 4 : Saussaie marécageuse

D'autre part, la présence de sphaignes témoigne de la forte humidité du secteur.

Enfin, cette saussaie abrite un habitat du *Cratoneurion* qui est un habitat caractérisé par le développement d'une végétation particulière sur des dépôts calcaires. Bien que leur surface soit restreinte, les habitats du

Cratoneurion sont d'intérêt communautaire prioritaire. C'est-à-dire que leur état de conservation à l'échelle européenne est préoccupant. Ils nécessitent donc une attention particulière.

Un secteur à tendance humide mais en cours de fermeture a également pu être mis en évidence. Il s'agit vraisemblablement d'une ancienne prairie à molinie bleue (*Molinia caerulea*) qui a été colonisée par le bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

Les prospections de terrain n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces végétales protégées, remarquables en dehors de quelques orchidées communes (épipactis des marais notamment) ni invasives. Le site présente toutefois un potentiel intéressant pour la faune notamment les passereaux forestier à l'image de la mésange nonette (*Parus palustris*) ainsi que les lépidoptères de jour (plusieurs espèces contactées). Toutefois aucune espèce spécifiquement liée aux zones humides n'a été contactée sur la zone. Le lézard vivipare ou la couleuvre à collier seraient toutefois à rechercher.

Le tableau suivant récapitule les résultats les plus intéressants pour la zone humide de la Labiaz.

Habitats remarquables	Sources
Phragmitaie sèche	TEREO
Sausnaie marécageuse	TEREO
Habitat du <i>Cratoneurion</i>	TEREO
Aulnaie-frênaie humide	TEREO

3.2 - Usages

Les secteurs de la zone humide caractérisés par des phragmitaies et des prairies mésophiles sont utilisés pour le pâturage. A noter que ce pâturage est extensif et tardif (bétail observé seulement au mois d'août), ce qui va dans le sens d'une bonne gestion de la végétation des milieux humides identifiés. Cependant, la pression de pâturage est apparue beaucoup plus importante dans la pâture située à l'extrême ouest de la zone humide (en vert clair sur la cartographie) notamment par le fort développement de joncs, refusés par les bêtes. Concernant les boisements, ceux-ci semblent plutôt laissés en libre évolution.

3.3 - Dégradations

On note un léger surpâturage à l'ouest de la zone humide ainsi que quelques prélèvements d'eau mineurs. Les autres dégradations sont liées à l'évolution naturelle des habitats. C'est le cas notamment de la prairie à molinie bleue (*Molinia caerulea*) qui évolue vers un milieu moins humide et davantage boisé.

3.4 - Etat et enjeux de conservation

D'après les observations de terrain, l'état de conservation de la zone humide est moyen à bon. Plusieurs boisements n'ont pas pu être rattachés à des habitats de milieux humides. Néanmoins, les boisements étant relativement jeunes, il semblerait que ceux-ci n'aient pas évolués d'un stade humide à un stade mésophile mais aient toujours été faiblement influencés par l'humidité.

En revanche, certains secteurs ont montré une influence humide qui semble actuellement s'estomper, à l'image de la lisière à molinie bleue (*Molinia caerulea*) vraisemblablement issue d'une ancienne prairie à molinie et désormais abandonnée. Les prairies à molinie sont des habitats d'intérêt communautaire mais l'habitat contacté dans cette zone humide n'a pas pu être rattaché à ce type de milieux au regard de sa fonctionnalité altérée et de sa composition floristique atypique. Un retour à l'état de prairie à molinie serait intéressant pour cet habitat mais semble compliqué d'après l'état avancé de fermeture.

Concernant les milieux humides, seule la saussaie marécageuse présente un aspect remarquable par le fait qu'elle abrite un habitat du *Cratoneurion* ainsi que des sphaignes. Ces-dernières sont des espèces caractéristiques des milieux tourbeux qui possèdent un rôle important dans la régulation de la ressource en eau.

Les enjeux de conservation concernent les milieux les plus intéressants sur les plans écologique et fonctionnel. Une attention particulière devra donc être apportée à la saussaie marécageuse à l'ouest de la zone humide afin de pérenniser sa fonctionnalité de milieu régulateur de la ressource en eau et conserver les *Cratoneurion* qu'elle abrite.

Concernant la hêtraie neutrophile, habitat d'intérêt communautaire, la question des enjeux de conservation se pose. En effet, l'habitat n'est pas considéré comme un habitat humide mais était présent dans la délimitation initiale de la zone humide. Son intérêt intrinsèque incite à préconiser sa conservation et sa libre évolution.

4 - OBJECTIFS ECOLOGIQUES

4.1 - Objectifs de conservation pour les milieux terrestres

Les objectifs de conservation consistent à maintenir la présence d'une mosaïque originale d'habitats humides.

4.2 - Objectifs de conservation pour les milieux aquatiques

Pour les milieux aquatiques les objectifs de conservation concernent le maintien d'une bonne alimentation en eau des différents habitats humides.

Actuellement, les écoulements d'eau situés au centre de la zone humide sont perturbés par des prélèvements ponctuels. Ceux-ci ne semblent cependant pas remettre en cause la pérennité des écoulements et des habitats liés.

5 - MODALITES D'INTERVENTION

Une modification de la gestion des pâtures à grands joncs devra être envisagée afin d'améliorer la richesse floristique de l'habitat. Pour se faire, une réduction de la pression de pâturage suffira. En l'état actuel, une mise en défens ne semble pas nécessaire.

Concernant la lisière à molinie bleue (*Molinia caerulea*), un objectif de restauration de l'habitat peut se poser. Toutefois, il semble difficilement atteignable au regard de l'état de fermeture du milieu et du gain écologique escompté par rapport à l'investissement nécessaire.

6 - SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS À MENER

Objectif	Type d'intervention	Opération	Planning	Priorité d'action	Coût
Conservation et amélioration de la mosaïque d'habitats	Restauration	Réduction de la pression de pâturage sur les pâtures à grands joncs	Avant le début de la saison de végétation	2	Concertation avec les propriétaires pour réduire la charge pastorale
	Conservation	Maintien de la gestion actuelle des autres habitats	/	1	/

Tableau 1 : Récapitulatif des interventions sur la zone humide de la Labiaz